



DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné **Monsieur Benoît HENNEBELLE**, Directeur Général Adjoint Habitat et Patrimoine Sia Habitat, société anonyme d'HLM au capital de 1 835 808 euros, dont le siège social est situé 67, avenue des Potiers, 59500 Douai, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Douai sous le numéro 045 550 258

Agissant en vertu d'une délégation de pouvoir en date du 8 avril 2024 de Monsieur Pierre TONNEAU, Directeur Général de SIA Habitat,

Déclare être habilité à donner la présente délégation de signature à :

Monsieur Arnaud LASSERON, Responsable d'Unité Construction et Lotissement,

Afin qu'il puisse signer en mon nom et pour mon compte les documents suivants :

- Les ordres d'achat, les marchés ou accords-cadres et les bons de commande y afférents ainsi que les autorisations de paiement de factures relatifs au fonctionnement de son activité, et dans la limite des budgets approuvés par les instances de la société SIA Habitat ;
- Les dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, et mains courantes mises en œuvre dans les intérêts de Sia Habitat auprès des autorités de police judiciaire et gendarmerie ;
- Les demandes de permis d'aménager, de construire, de démolir et autres autorisations d'urbanisme ainsi que les déclarations préalables de travaux et de signer plus généralement tous documents nécessaires à l'obtention des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme ;
- Les déclarations d'achèvement et de conformité des travaux de construction, d'acquisition-amélioration et d'aménagement ;
- Les procès-verbaux de mise à disposition de terrain et de fin de chantier dans le cadre des prescriptions archéologiques préventives et, plus généralement, toutes conventions, accords ou documents liés à l'accomplissement des démarches et formalités obligatoires préalables à la réalisation des opérations de construction, d'acquisition-amélioration ou d'aménagement ;
- Les documents nécessaires au dépôt des demandes de financement aidé auprès des directions départementales des territoires et de la mer ou des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Les procès-verbaux des commissions d'appel d'offres ;
- Les procès-verbaux de réception, procès-verbaux de levée des réserves, et procès-verbaux de livraison de maîtrise d'ouvrage ;

- Les certificats de mainlevée des cautions bancaires fournies par les entreprises en garantie de la reprise des réserves formulées lors de la réception des travaux ainsi que les notifications d'opposition aux dites mains levées ;
- Les documents nécessaires au montage des dossiers de subvention ;
- Les documents nécessaires au montage des dossiers de partenariat liés aux économies d'énergie sur le parc existant et les nouvelles opérations ;
- Les devis/commandes aux concessionnaires relatifs aux activités de montage et de réalisation des opérations de construction neuve, d'acquisition amélioration et d'aménagement ;
- Les devis/commandes aux prestataires d'un montant inférieur à 25 000 € HT, non soumis aux procédures de mise en concurrence, relatifs à la réalisation d'opérations de construction, d'acquisition-amélioration ou d'aménagement ;
- Les devis/commandes aux prestataires issus d'un marché à bon de commande, relatifs à la réalisation d'opérations de construction, d'acquisition amélioration ou d'aménagement ;
- Les actes d'acceptation et agrément des conditions de paiement des sous-traitants dans le cadre des marchés de travaux de construction, d'acquisition-amélioration et d'aménagement ainsi que tous actes modificatifs aux dits actes.

Pour l'activité Lotissement :

- Les avant-contrats et actes authentiques d'achat de terrains destinés à la réalisation de parcelles loties, après avoir recueilli l'autorisation du conseil d'administration de la société, pour ceux portant sur les terrains d'une valeur supérieure ou égale à 9M€ HT ;
- Les demandes de permis d'aménager, de démolir et autres autorisations d'urbanisme ainsi que tous documents nécessaires à l'obtention de ces autorisations ;
- Les mandats de commercialisation destinés à la vente des terrains lotis ;
- Les avant-contrats et les actes authentiques de vente des terrains, dans le cadre de la réalisation de parcelles loties et en déclaration préalable, ainsi que tous actes et documents nécessaires à la régularisation desdites cessions de parcelles loties.

Les actes ou décisions signées par le délégataire sont perçues comme des décisions du délégant lui-même.

Dès lors, le délégataire précédera de sa signature la mention suivante : « Par délégation de Monsieur Benoît HENNEBELLE, DGA Habitat et Patrimoine Sia Habitat », sauf à ce que l'acte à signer vise expressément la présente délégation de signature.

Le délégataire rendra compte régulièrement au délégant les actes signés en son nom et pour son compte.

Le délégant conserve la faculté de signer les actes listés au terme de la présente délégation.

Le délégataire recevant par la présente le pouvoir de signer au nom du délégant, celui-ci ne se trouve pas dessaisi du pouvoir décisionnel et de la responsabilité qui y est attachée, qu'elle soit civile ou pénale, lesquels ne sont donc pas transférés.

La présente délégation annule et remplace l'ensemble des délégations de signatures précédemment accordées au délégataire.

Elle produit ses effets pour la durée coïncidant avec l'exercice de la fonction actuellement occupée par le délégataire et expirera automatiquement au terme de celle-ci.

En cas de subdélégation, l'accord préalable du délégant est requis.

La présente délégation est susceptible d'être révoquée, suspendue ou amendée. La révocation n'emporte pas modification du contrat de travail.

Fait à Douai, le 8 avril 2024.

Le délégant

Le délégataire

Monsieur Benoît HENNEBELLE
Directeur Général Adjoint Habitat
et Patrimoine Sia Habitat

A blue ink signature, appearing to be a stylized 'B' or 'H' with a long horizontal stroke extending to the right.

Monsieur Arnaud LASSERON

A black ink signature, appearing to be a stylized 'A' or 'L' with a loop and a horizontal stroke.